



Le Saint-Siège

DISCOURS DU PAPE PAUL VI AU CHANCELIER DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE*

Samedi 3 février 1968

Excellence Monsieur le Chancelier Fédéral,

C'est pour Nous un honneur et un plaisir de vous accueillir au Vatican, en même temps que les personnalités de votre suite et l'ambassadeur d'Allemagne auprès du Saint-Siège avec ses collaborateurs, et de vous adresser des paroles de bienvenue.

Votre visite est l'éloquente manifestation de la bonne harmonie qui existe entre le Saint-Siège et la République fédérale d'Allemagne, sur la base du concordat et des accords particuliers conclus avec les différents Länder. Nous avons suivi avec admiration les efforts de la nation allemande qui, par son travail et ses capacités, non seulement a retrouvé un niveau élevé de prestige et de bien-être et a repris une place honorable parmi les autres nations, mais a même apporté une aide généreuse aux pays en voie de développement.

L'Eglise et l'Etat sont deux institutions autonomes. Celle-ci, d'origine divine, et celui-là, fondé sur le droit naturel, se correspondent mutuellement et doivent se soutenir l'un l'autre pour accomplir les tâches qui leur sont assignées par Dieu. L'histoire mouvementée de votre patrie démontre clairement que toutes les fois que cette règle a été observée, il en est résulté des bienfaits effectifs pour votre pays et ses citoyens. La coexistence et la collaboration pacifique entre l'Eglise et l'Etat, tel est le message qui nous est transmis par la magnifique mosaïque millénaire se trouvant dans le Triclinium, auprès de la basilique du Latran, à Rome.

Nous désirons exprimer une seconde considération, monsieur le Chancelier : le maintien de la paix mondiale. La ferveur avec laquelle votre gouvernement, parmi d'autres, a adhéré à Notre proposition pour une Journée mondiale de la paix, Nous a causé une vive satisfaction. Nous savons que le peuple allemand veut atteindre ses objectifs légitimes avec des moyens pacifiques,

en renonçant délibérément à toute forme de politique de force. Le Saint-Siège, depuis toujours, a respecté les droits et les légitimes intérêts allemands, en suivant les voies de la paix et de la réconciliation des peuples.

Pour nous tous, il ne fait pas de doute qu'il n'y a pas de paix véritable, durable et digne de l'homme qui ne s'appuie sur la roche inébranlable de la loi morale éternelle que Dieu créateur a inscrite d'une façon indélébile dans le coeur des hommes.

Puisse le peuple allemand, que Nous estimons grandement, rester fidèle à ses meilleures traditions et puiser toujours aux sources intarissables de la vraie prospérité et du réel progrès pour appliquer les principes immuables de la vérité, de la justice, de l'amour et de la liberté.

Avec ces vœux qui jaillissent de Notre coeur, Nous vous prions, monsieur le Chancelier, de transmettre à monsieur le Président fédéral Notre salut respectueux, tandis que Nous implorons la constante protection et la Bénédiction de Dieu pour le pacifique et heureux développement du peuple allemand.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.6 p.1.*

La Documentation catholique, n.1511 col.301-302.